

# Constitution / SASU / Vincent Bloquel Holding

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

5 décembre 2025



Announce n°2025/12/06

Ordre n°0000143756-1

FIDEXCIA Expertise comptable

Bd de Houelbourg ZI Jarry

97122 Baie-Mahault

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/11/2025, est constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : VINCENT BLOQUEL HOLDING**

SIGLE : V.B.H.

FORME : S.A.S.U.

CAPITAL : 500,00 €

SIEGE SOCIAL : 11 Bis Lotissement Cazimir Section William 97118 SAINT-FRANCOIS

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation, la détention et la gestion dans toutes affaires ou entreprises par voie d'apport, de fusion, de souscription, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, de création de sociétés nouvelles, commandite, ou de toute autre manière dans tous les domaines industriel, commercial, financier, agricole, immobilier ou autres,

- La réalisation de prestations de conseils et d'assistance aux entreprises ainsi que l'animation, dans divers domaines dont administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres,

- La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation directe ou indirecte de tous établissements industriels ou commerciaux,
- L'achat, la vente, l'échange, l'acquisition, la prise à bail de tous immeubles urbains ou ruraux, bâtis ou non-bâtis, ainsi que la construction, l'aménagement et la transformation de tous immeubles,
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts du capital social.

PRESIDENT : Monsieur Vincent BLOQUEL, demeurant 11 bis Lotissement Cazimir Section William 97118 SAINT-FRANCOIS

IMMATRICULATION : au RCS de POINTE-A-PITRE.

Pour avis

